



POS 7.6 SOIN DES PORCS MALADES ET BLESSÉS

★ POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

IDENTIFICATION DU VÉTÉRINAIRE DÉTENTEUR D'UN DROIT DE PRATIQUE

Cette procédure de soin destinée aux porcs malades ou blessés a été mise au point en consultation avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui une relation vétérinaire-client-patient est présente.

Nom du vétérinaire :

PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles observent des porcs.	S'applique à la ferme	Importance
1. Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2. Observation quotidienne a. Surveiller tous les porcs pour déceler maladies, blessures et vices de comportement au moins une fois par jour.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
3. Gestion des problèmes de comportement (vices) a. Si des problèmes de comportement (comme les morsures à la queue, la succion du nombril, l'agressivité et les combats) sont constatés, il faut procéder rapidement à une enquête pour cerner la cause possible du problème.	<input type="checkbox"/>	
b. Certains facteurs à explorer lors de problèmes de comportement comprennent : i. Les facteurs liés à l'environnement : » Température » Ventilation ii. Les facteurs liés à l'alimentation/l'eau : » Déficience nutritionnelle » Autres :	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
iii. Les facteurs liés à la gestion : » Mélange d'animaux » Autres :		
iv. Les facteurs liés à la santé : » Éclosion de maladie » Autres :		
c. Prendre les mesures nécessaires pour régler les problèmes précis, particulièrement pour les porcs qui en sont affectés directement.		

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles observent des porcs.	S'applique à la ferme	Importance
4. Traitement et surveillance a. Traiter les porcs malades ou blessés en fonction de leur état.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Au besoin, isoler les porcs malades ou blessés pour éviter que leur état ne s'aggrave. i. Méthode d'isolement : _____ _____	<input type="checkbox"/>	
ii. Certaines conditions qui pourraient exiger l'isolement des porcs comprennent : » Une boiterie modérée à sévère » <i>autre</i> : _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
c. Augmenter la ration d'aliments des animaux maigres. d. Administrer les médicaments conformément au Plan pharmacothérapeutique (R-P). e. Inscrire le traitement administré dans le Registre des traitements (R-T). f. Surveiller les porcs malades ou blessés au moins une fois par jour, et plus souvent si leur état l'exige. i. <i>Fréquence de surveillance des parcs de porcs malades</i> : _____ g. Inscrire les cas de mortalité dans le Registre des mortalités (R-M).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
5. Euthanasie en temps opportun a. Définir les cas où il convient d'euthanasier un porc (Fiche de renseignements – Arbre de décisions sur l'euthanasie) : i. Il faut euthanasier un porc qui a des douleurs intenses/est souffrant et qui ne peut pas être traité rapidement, ou qui est malade, blessé, a des douleurs ou souffre et qu'un des énoncés ci-dessous s'applique : » Il a peu de chances de s'en remettre » Son état est incurable » Il ne répond pas au traitement et son état s'aggrave » Il n'a pas réagi au traitement dans un délai de _____ jours » Il est inapte au transport immédiat (c.-à-d., être transporté dans un délai de _____ jours). b. Une fois la décision prise, procéder immédiatement à l'euthanasie du porc (en l'espace de quelques minutes) conformément à la Procédure d'euthanasie (POS 7.10).	<input type="checkbox"/>	

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles observent des porcs.	S'applique à la ferme	Importance
<p>6. Consultation avec le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique</p> <p>a. Communiquer avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique si vous avez des préoccupations concernant le nombre de porcs malades ou blessés, ou lorsque les porcs ne répondent pas au traitement administré.</p> <p>b. Alerter votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique lorsque vous soupçonnez une maladie à déclaration obligatoire.</p>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
<p><i>Autres bonnes pratiques de production :</i></p> <hr/> <hr/>		

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-P	Plan pharmacothérapeutique	Obligatoire
R-T	Registre des traitements	
R-M	Registre des mortalités	
R-O	Registre des observations	Fortement recommandé